

1. Un plan qui s'inscrit dans une synergie territoriale et foncière
2. Un faisceau d'accompagnements pour développer l'Agriculture Biologique (AB)
3. Un plan soutenu par une volonté politique transversale
4. Une synergie qui touche tous les publics

QUAND DEUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX GÈRE CONJOINTEMENT UN PLAN D'ACTIONS POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

Captages du Vivier (Niort) et de La Courance

Conversion • Foncier
Restauration collective • Biodiversité • Aides incitatives

Le bassin d'alimentation des captages du Vivier et celui de La Courance présentent un double enjeu eau (pollutions diffuses – nitrates et pesticides) et biodiversité. Celui-ci conduit à mettre en place des actions spécifiques sur les changements de pratiques agricoles, dont des actions orientées sur le développement de l'agriculture biologique. Un plan d'actions, mis en œuvre depuis 2007 dans le cadre du programme Re-Sources (deux contrats territoriaux avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne – AELB, voir encadré ci-contre), est géré par deux syndicats intercommunaux d'eau potable (le SEV pour le Vivier et le SMEPDEP pour La Courance) qui alimentent 34 communes, dont la ville de Niort. Les deux syndicats travaillent conjointement (mutualisation d'un animateur agricole et du projet MAEt - Mesure agro-environnementale territorialisée) pour la mise en œuvre des actions agricoles, afin de déployer une démarche cohérente à l'échelle des deux bassins.

RE-SOURCES, UN PARTENARIAT BASÉ SUR LE VOLONTARIAT

Initié en 2004, le programme Re-Sources est une démarche partenariale (région, départements, Chambre régionale d'Agriculture, Etat, Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, autres partenaires de terrain) et multithématique, visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes. Ce programme est réalisé volontairement par des collectivités distributrices d'eau sur des aires d'alimentation de captages, identifiées comme prioritaires dans la région. Parmi les accompagnements proposés sur les changements de pratiques agricoles figure l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'agriculture biologique, menée par Agrobio Poitou-Charentes, les groupements départementaux d'agriculteurs biologiques ainsi que les Chambres d'Agriculture.

OBJECTIFS TERRITORIAUX

- Agir de manière préventive sur le bassin d'alimentation et en priorité sur les zones les plus sensibles
- Protéger la biodiversité sur le territoire, et notamment l'avifaune (outarde canepetière)
- Diminuer les pollutions d'origine agricole (nitrates et pesticides)

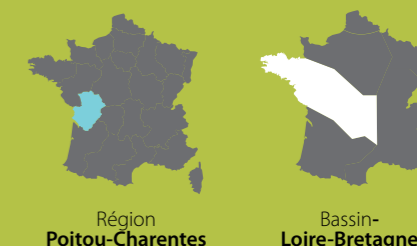
PERSPECTIVES

● SCIC

La ville de Niort envisage prochainement d'entrer au capital de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mangeons Bio Ensemble (plate-forme d'approvisionnement de la restauration collective regroupant des producteurs bio, des transformateurs et des collectivités de Poitou-Charentes)

● Développer l'agriculture biologique

Les syndicats d'eau souhaitent renforcer les partenariats avec les structures économiques locales pour vulgariser l'agriculture biologique (coopératives et négoce agricoles)



Cadres d'action mobilisés

AAC
Natura 2000
SAGE
Agenda 21 de la ville de Niort
PLU de Niort

Territoire

Syndicat Mixte d'eau potable du Vivier (SEV) et Syndicat Mixte d'étude et de production d'eau potable (SMEPDEP) de La Courance (34 communes) • 117 000 habitants desservis • secteur rural, péri-urbain et urbain (Niort, ville centre de 60 000 habitants)

Masses d'eau

Eau souterraine • eau de surface

Contexte réglementaire

5 captages prioritaires et Grenelle

Enjeu eau

Reconquête de la qualité de l'eau (nitrates et pesticides)

Productions dominantes

Grandes cultures • polyculture-élevage

SAU bio

24 299 ha de SAU bio sur le territoire, dont 1 416 ha en AB sur les AAC (19 agriculteurs bio) en 2013, soit 6% de la SAU en bio

RÉSULTATS

- Augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU)
- Passage de 3,7% à 5,8% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur les aires d'alimentation Vivier et Courance
- Passage de 2,9% (en 2008) à 3,1% (en 2012) de la SAU en bio sur le bassin du Vivier
- Passage de 1% (en 2008) à 9,1% (en 2013) de la SAU en bio sur le bassin voisin de La Courance
- Plus de 20% de produits biologiques dans les restaurants scolaires de Niort
- Titre de "capitale française de la biodiversité" pour Niort
- Obtention du titre de "capitale française de la biodiversité" dans la catégorie "villes moyennes" en 2012 et "toutes catégories" en 2013 pour l'exemplarité de la ville de Niort en la matière

actions réalisées

GOVERNANCE ●●●●●

GOVERNANCE ET FINANCEMENTS DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL

En interne au SEV et au SMEPDEP, la cellule "Protection de la ressource" dispose de 2,7 ETP qui coordonnent, planifient et mettent en œuvre en partie l'ensemble du plan d'actions et servent d'interface pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Monde agricole	Collectivités	Experts et organismes publics	Population et associations
Agrobio Poitou-Charentes (partenaire technique) GAB 17 BioSèvres (partenaire technique) Chambres d'Agriculture (régionale et départementale - partenaire technique) Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA - prestataire technique) Coopératives (opérateur économique) Négoces agricoles (opérateur économique)	SMEPDEP (porteur de projet) SEV (porteur de projet) Région Poitou-Charentes (partenaire technique et financier) Parc du Marais Poitevin (partenaire technique) Conseil général 79 (CG 79, -partenaire financier) Syndicat de rivière (porteur de projet) Communauté d'agglomération de Niort (partenaire technique)	CNRS (porteur de projet) ARS (suivi des indicateurs) DRAAF (gestion des MAEt) DDT (gestion des MAEt) Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB - partenaire financier) Observatoire régional de l'environnement (suivi qualité)	Associations diverses : pêche, nature, environnement (partenaire technique)

Les principaux **partenaires techniques et financiers** sont engagés via les contrats territoriaux (5 ans) avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB).

Un **comité de pilotage** et un **comité technique** se réunissent 1 à 2 fois par an dans le cadre du plan d'actions pluriannuel des contrats territoriaux : ils permettent un travail partenarial entre les acteurs du monde agricole. Les fiches-actions sont validées chaque année en comité technique et en comité de pilotage.



Ensemble du **programme d'actions du contrat territorial** : environ 110 000 euros par an pour chaque syndicat (financés à 65%) dont :

- **Postes d'animation générale et agricole** (3 ETP au total) : environ 80 000 euros, financés à 60% par l'AELB et le CG 79
- **Actions agricoles de terrain** : environ 11 000 euros, financés à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil général des Deux-Sèvres et le Conseil régional Poitou-Charentes.

1 Un plan qui s'inscrit dans une synergie territoriale et foncière

De multiples actions sont mises en œuvre sur le territoire. Le programme d'actions du contrat territorial avec l'Agence de l'eau soutient la mise en place de changement de pratiques et des évolutions de systèmes, dont le développement de l'agriculture biologique (actions signalées par "(C)" ci-dessous). Ces actions sont complétées localement par les actions du CNRS, des communes (notamment la ville de Niort) et d'autres acteurs territoriaux.

MISE EN PLACE DE BAUX RURAUX ENVIRONNEMENTAUX (BRE) POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Le SEV a acquis 6 ha de terres dans le périmètre de protection rapproché d'un captage pour les louer à un producteur via un bail rural environnemental (clause "remise en herbe") (C). La ville de Niort a conclu des BRE en remplacement de baux précaires sur 60 ha (dont 35 ha en bio) de réserves foncières situées sur le bassin. Construits en concertation avec le monde agricole et les associations environnementalistes, ils visent à protéger l'avifaune (outarde canepetière).

Le Conseil général des Deux-Sèvres a acquis 67 ha de terres agricoles, à l'occasion de travaux d'aménagements routiers sur une zone Natura 2000 : des BRE construits avec le CNRS ont été mis en place, autour de clauses équivalentes aux engagements des MAEt ouvertes sur la biodiversité.

CONVENTION SAFER

Le SEV va prochainement signer une convention pour réaliser une étude de l'évolution du parcellaire dans les PPR (départs en retraites, etc.), afin de pouvoir anticiper les opportunités foncières pour mettre en place des pratiques économes sur les parcelles les plus à risque (C).

MISE À DISPOSITION DE FONCIER

Sur le bassin de La Courance, 22 ha de "communaux" (des terrains historiquement possédés par les communes et gérés collectivement) ont été remis à disposition des éleveurs bio et conventionnels en exigeant une gestion raisonnée du pâturage (limitation du chargement et de la fertilisation). Le Parc Interrégional du Marais Poitevin a mis à disposition d'un chantier d'insertion 4 ha de terres pour former au maraîchage bio des femmes en situation de précarité. La production de ce jardin devrait venir approvisionner ponctuellement la restauration collective niortaise.

LES TRAMES VERTES ET BLEUES INTÉGRÉES AU PLU

La ville de Niort a réalisé, dans le cadre de son Agenda 21, un inventaire citoyen participatif de la biodiversité

Initiatives complémentaires

En plus des actions agricoles prévues dans le contrat territorial, un programme de préservation de l'outarde canepetière (espèce « parapluie » dont la protection permet de protéger la biodiversité en général) est mené par le CNRS de Chizé sur le territoire depuis les années 2000 (zone Natura 2000).

De même, des communes du territoire mettent en œuvre des actions (hors contrat AELB) visant à développer l'agriculture biologique, les circuits de proximité, la protection de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité. C'est notamment le cas de la Ville de Niort.

et l'intègre dans le Plan Local d'Urbanisme. Les Zones À Urbaniser (ZAU) ont été réduites au profit des zones agricoles et naturelles et des prescriptions favorables à la biodiversité ont été inscrites : préservation des refuges pour oiseaux lors de la rénovation des bâtiments par exemple.



Frank MICHEL, adjoint au maire de Niort en charge de la cohérence écologique, sociale et économique des politiques d'aménagement durable du territoire, délégué du SEV

"Nous faisons coup double avec la reconquête de la qualité de l'eau"

"L'AB est la solution pour assurer la meilleure qu'à Niort, les repas servis aux enfants des écoles publiques (4 000 repas / jour) sont bio à plus de 20% et issus aux trois quarts de l'agriculture locale. Au-delà de la santé et de la satisfaction des enfants, nous voulons, par ces achats alimentaires, participer à l'aménagement du territoire, en offrant des débouchés rémunérateurs à une agriculture écologique et pourvoyeuse d'emplois. Ainsi, nous faisons coup double avec la reconquête de la qualité de l'eau, produite et distribuée par une structure publique, le Syndicat des Eaux du Vivier. En développant la bio sur le bassin d'alimentation, nous espérons avoir une eau brute aux normes sanitaires d'ici 15/20 ans, ce qui nous éviterait de reconstruire une usine de dépollution très coûteuse."

actions réalisées

2 Un faisceau d'accompagnements pour développer l'agriculture biologique

ÉTUDE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Cette étude a été menée à l'échelle des bassins du Vivier et de la Courance : état des lieux, analyse territoriale, acquisition de données technico-économiques bio sur les productions principales, analyse des débouchés potentiels. Réalisée via la "grille d'analyse des territoires", elle a permis de définir le plan d'actions bio.

RÉAPPROPRIATION D'UNE EXPERTISE AGRICOLE PAR LES SYNDICATS D'EAU

Pour accompagner et évaluer les pratiques agricoles de manière indépendante, les syndicats ont recruté un animateur agricole mutualisé (en plus des animateurs territoriaux – un par structure). Il assure l'interface entre les structures de développement agricole et les agriculteurs du bassin (C).

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES AGRICULTEURS

Une **animation collective** est proposée par Agrobio Poitou-Charentes : information sur l'agriculture biologique, expérimentations sur la fertilisation organique, création d'un groupe "grandes cultures biologiques" qui se réunit tous les trimestres entre agriculteurs bio et en conversion, journées de transferts de techniques entre agriculteurs biologiques et conventionnels.

Elle est **complétée par un accompagnement individuel** des producteurs conventionnels pour envisager une conversion à l'agriculture biologique. Cet accompagnement s'effectue au travers de trois outils :

- Le **pré-diagnostic** : première prise de contact avec l'agriculteur, afin de l'informer sur le fonctionnement du réseau bio, de la filière bio en région Poitou-Charentes, des techniques utilisées en agriculture bio et de présenter les deux autres outils à leur disposition. Cet outil vient en complément des animations collectives afin de toucher le plus d'agriculteurs possible. Cette action est menée en partenariat avec le technicien agricole du syndicat d'eau ainsi que les agriculteurs bio présents sur le territoire.

- Le **diagnostic** : il vise à mettre en avant les atouts et contraintes du système par rapport à un système bio. De plus, il met en avant les changements à réaliser pour la conversion (C).
- La **simulation technico-économique** : elle a pour objectif d'appuyer la faisabilité du passage au bio en mettant l'accent sur la partie technique (rotation, etc.) et la partie économique en prenant en compte les années d'aides, les investissements, etc., par rapport au système conventionnel de l'agriculteur.

ACCOMPAGNEMENT DU CNRS

Le CNRS accompagne les agriculteurs autour des MAEt avec l'entrée biodiversité, qui permet de compléter l'entrée eau et de rediriger éventuellement les agriculteurs vers l'animation bio. Cette animation peut s'appuyer sur une "zone-atelier Plaine & Val de Sèvre" autour de Chizé (36 000 ha de SAU) : des expérimentations sur l'impact de l'amélioration des pratiques agricoles sur la biodiversité y sont menées en lien avec les agriculteurs du territoire.

DES AIDES INCITATIVES AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Le CNRS, le SEV et le SMEPDEP animent un dispositif d'aides sur les enjeux eau et biodiversité :

- Des MAEt "conversion" et "maintien en agriculture biologique" (couplée avec une réduction de la fertilisation azotée) de 2009 à 2012. Ce couplage a permis de bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques (de 200€ par ha et par an pour la mesure nationale, il passe à 337€ pour la conversion, et 227€ pour le maintien en agriculture biologique) (C).
- Des MAEt autour de la biodiversité dans le cadre du programme de préservation de l'outarde canepetière : préservation des jachères, réduction de l'usage des pesticides et insecticides, création de bandes enherbées aux abords des parcelles cultivées, remise en herbe et gestion favorable à l'avifaune (retard de fauche en période de reproduction).

3 Un plan soutenu par une volonté politique transversale

DU BIO À LA CANTINE

À Niort et dans le Syndicat de Pays du Marais Poitevin (9 communes concernées), des produits biologiques et locaux sont introduit progressivement dans la restauration collective. Le but est notamment d'offrir des débouchés locaux aux producteurs du bassin, afin de les inciter à se convertir et in fine à protéger la qualité de l'eau.

A Niort (4 000 repas/jour), les repas dans les 20 cantines scolaires sont composés à plus de 20% de produits biologiques locaux (15% en 2011), et d'une manière générale de trois quarts de produits locaux. Le surcoût, pris en charge par la collectivité, est estimé à environ 50% du coût denrée du repas, mais à moins de 2% du coût total du repas. Une refonte du système de tarification des repas selon les quotients familiaux (ajout de tranches supplémentaires) est envisagée pour financer en partie ce surcoût. La ville de Niort a réalisé un premier marché de deux ans en 2009 afin de tester les filières et d'initier des habitudes de travail. Elle a ensuite mis en place un marché composé notamment de cinq lots bio (produits

laitiers, fruits et légumes, épicerie, viandes). Les lots sont calibrés selon les capacités d'approvisionnement des producteurs biologiques locaux et n'incluent pas de critère prix (remplacé par un critère bilan carbone), résultat d'un dialogue avec les agriculteurs bio du territoire.

La ville (binômes élus et agents) a participé activement à un groupe de travail du Réseau Grand Ouest (réseau de 98 collectivités pour l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique) sur "l'intégration de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective".

UN PROJET DE GESTION EXEMPLAIRE DES ESPACES PUBLICS

Une démarche "zéro pesticide" est mise en œuvre par le SMEPDEP (C) et le SEV pour sensibiliser les collectivités locales : information des élus et des cadres territoriaux, réalisation de diagnostics des espaces verts, de plans d'entretien communal et formation des agents aux pratiques alternatives.

La ville de Niort est engagée dans la Charte Terre Saine : elle met en place progressivement la gestion différenciée et sans produit phytosanitaire des espaces publics (excepté les cimetières). Par ailleurs, elle réalise un cimetière "naturel" (pas d'embaumement, cercueils biodégradables et non-traités, etc.) et écologique en gestion différenciée "zéro phyto" sur une zone du bassin d'alimentation particulièrement sensible.

Elle rachète également des mares ou des parcelles au bord de la Sèvre ou du Lambon à l'occasion de ventes de terrains, afin de constituer des zones tampons "biodiversité" et de rétablir ou conserver les continuités écologiques.

4 Une synergie qui touche tous les publics

DÉVELOPPEMENT DES DÉBOUCHÉS BIO, DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ AUX FILIÈRES LONGUES

En parallèle du travail sur la restauration collective et de l'existence d'autres circuits de proximité (AMAP, points de vente collectifs, vente directe, ateliers de transformation), les filières longues se développent sur le territoire :

- Les producteurs biologiques en grandes cultures et polyculture-élevage** bénéficient d'une collecte et d'un approvisionnement structurés par des coopératives tout ou partie biologiques (CORAB, CAVAC, CAVEB Poitou-Charentes Bio). L'objectif est de faire converger l'animation auprès des agriculteurs avec celle des syndicats (par exemple, action de démarchage par le technicien de la coopérative auprès des agriculteurs à inscrire dans le contrat territorial).
- Un nouvel outil de structuration des filières à dimension régionale**, le Silo Bio Ouest, a été inauguré en 2012. Ce silo dédié au bio, d'une capacité de 5 000 tonnes est le fruit d'un partenariat initié par la CORAB avec Biocoop, Bioplanète, Céréco, Léa Nature, Bellot et l'UDCA, avec le soutien financier des collectivités locales et de l'État.

UNE EAU POTABLE PLUS ACCESSIBLE POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Le SEV a depuis 2009 mis en place une tarification progressive pour l'eau potable distribuée : les 20 premiers m³ sont deux fois moins chers que les suivants. A cette mesure s'est ajoutée en 2010 la possibilité de demander une mensualisation de la facture d'eau.

Avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), un "bouclier social" a été mis en place avec un fonds dédié visant à trouver des solutions aux défauts de paiement : pas de coupure d'eau, discussions avec les habitants concernés pour étaler les paiements, voire les annuler.

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES

- Par les syndicats d'eau** : animation sur le jardinage dans les écoles, création d'outils éducatifs spécialisés sur l'eau (jeu de l'oie grandeur nature sur l'eau, développé avec la ville de Niort), diffusion d'une lettre d'information, expositions sur le sujet lors des fêtes locales, "bar à eau" lors d'une foire.
- Par le CNRS** : construction de nichoirs avec les enfants pour les distribuer aux citoyens et animations autour du monde de la ruche et du rôle de la biodiversité des villages (C).
- Par la ville de Niort** : organisation du festival "Téciverdi" sur la biodiversité écologique et culturelle et sensibilisation des jardiniers amateurs aux pratiques bio (journées de sensibilisation via les conseils de quartier, de troc de graines et de plantes, échanges de savoir-faire, etc.).

Les professionnels sont également sensibilisés aux liens entre leurs pratiques et la protection de l'eau (foreurs, chauffagistes) (C). Par ailleurs, sur des terres situées le long de la Sèvre, **la ville de Niort a mis à disposition d'une association une parcelle de 1 ha pour y installer un jardin solidaire** : les habitants peuvent venir y cultiver selon le mode de production biologique et reçoivent en échange des légumes. Ces légumes viennent également approvisionner une épicerie sociale et un restaurant d'insertion.



Facteurs favorables

- Politique publique cohérente à l'échelle régionale avec le programme Re-Sources et complétée localement par une dynamique territoriale
- Incitation supplémentaire à la mise en œuvre d'un accompagnement territorialisé destiné aux agriculteurs via l'enjeu biodiversité
- Présence de relais de terrain efficaces et coordonnés (SEV, SMEPDEP et CNRS)
- MAEt incitatives jusqu'en 2012
- Fort effet « boule de neige » grâce à des producteurs biologiques reconnus techniquement et de plus en plus nombreux (diffusion des pratiques auprès d'agriculteurs voisins ou partenaires)
- Faible potentiel des terres agricoles sur 75% de la zone qui atténue, voire annule les baisses de rendement occasionnées par une conversion en bio
- Filière structurée existante pour les grandes cultures et des filières locales bien présentes



Difficultés rencontrées

- Territoire de grandes cultures où les freins psychologiques sont forts
- Mesures de protection de l'environnement vécues comme des contraintes par les agriculteurs
- Forte augmentation des prix de vente en grandes cultures, ce qui incite moins les conventionnels à passer en bio

Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR DEVLOCALBIO.ORG

FICHES OUTILS : PPC • AAC • SAGE • Urbanisme • Agenda 21

FICHE MÉTHODOLOGIE

FICHES ACTIONS : Conversion • Restauration collective • Espaces verts zero phyto • Filières longues

DES SITES WEB À VISITER

www.eaux-du-vivier.fr

www.vivre-a-niort.com

www.eau-poitou-charentes.org

www.terresaine-poitou-charentes.fr

reseaugrandouest.fr

www.eau-loire-bretagne.fr/

www.penser-bio.fr

CONTACTS

Alexis INGRAND – animateur agricole aux SMEPDEP et SEV alexis.ingrand@mairie-niort.fr ou agricourance@orange.fr

Olivier CAILLE, animateur au SMEPDEP bv-courance@orange.fr

Anouk VERMANDERE, animatrice au SEV anouk.vermandere@mairie-niort.fr

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. www.devlocalbio.org & www.fnab.org

Crédits photos : Niort, B. Derbord

C'EST À REFAIRE !

- Intérêt d'une animation agricole en régie
- Engagement des partenaires via un contrat territorial
- Accompagnement renforcé sur l'agriculture biologique

